

Le 29.08.2018



AULNAY ENVIRONNEMENT
BP 91 93602 Aulnay-sous-Bois Cedex
A l'attention de Monsieur Bougourd, Président

Objet : Votre courrier du 26 juillet 2018

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Maire d'Aulnay-sous-Bois sur les agissements d'un internaute, qui est également agent de la Commune d'Aulnay-sous-Bois.

En effet, vous indiquez que cette personne aurait publié de fausses informations concernant votre association sur un site internet et vous aurait refusé l'exercice d'un droit de réponse.

En premier lieu, tout agent public a le droit de produire librement des contenus sur internet et d'exercer une activité bénévole, tant que ces droits s'exercent dans le respect de l'obligation de réserve, et ce conformément aux dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et du décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics.

Ainsi, la Ville ne peut s'opposer à l'exercice d'une activité privée par un agent éditant des articles pour un site internet, sous réserve que celui-ci respecte les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En second lieu, il n'appartient pas au Maire de la Ville, en tant qu'autorité territoriale, de s'immiscer dans les relations que vous pourriez entretenir avec un éditeur dont les publications contiendraient, selon vous, de fausses informations.

Si vous considérez que ces publications contreviennent aux dispositions relatives au droit de la presse, vous pouvez faire usage des voies de droit à votre disposition, la Ville ne pouvant se substituer à l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, je vous confirme l'attachement du Maire et des élus à la bonne tenue du débat démocratique, dans un climat d'intégrité et dans le respect des valeurs républicaines. Il s'agit, j'en suis sûr, de valeurs partagées.

Enfin, je vous remercie pour les félicitations adressées au Maire pour sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il ne manquera pas, j'en suis certain, de vous inviter à la remise de décoration qui pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe PALOMO
Directeur Général des Services

HÔTEL DE VILLE